

La reprise de l'économie se reflète dans les statistiques

La nouvelle statistique des accidents LAA montre que si la fréquence des accidents a tendance à augmenter, en revanche, les coûts des accidents suivent la pente inverse. On note également une nette régression du nombre de chômeurs ainsi qu'un changement structurel persistant dû au recul du secteur secondaire au profit du tertiaire.

La statistique des accidents LAA pour l'assurance-accidents obligatoire en Suisse vient de paraître. Depuis 1985, la Commission des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA) en publie chaque année une nouvelle édition. Elle repose sur les résultats des 42 assureurs LAA.

Concernant les salariés, on constate une hausse de 1,3 % de la somme des salaires assurée, qui passe à 182,2 milliards de francs. Dans le même temps, la somme des indemnités de chômage de l'assurance-accidents des chômeurs a diminué de près de 15 % et ne s'élève plus qu'à 4,1 milliards de francs. Après six années de taux de variation négatifs, le nombre de personnes assurées enregistre à nouveau une légère augmentation, de 0,2 % en 1997 et 0,8 % en 1998, pour atteindre 3,233 millions. Toutefois, seul le secteur des services est concerné par cette progression (+2 %), l'hémorragie d'emplois dans le secteur secondaire se poursuivant en 1998 (-1,1 %). En outre, le nombre de chômeurs assurés contre les accidents a reculé de 11 % en 1998 par rapport à l'année précédente.

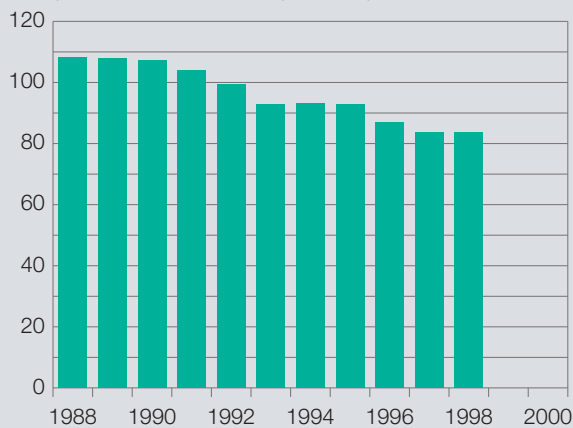
Les changements structurels se traduisent par un risque d'accidents professionnels et des coûts moins élevés

A la fin des années 80, un travailleur sur neuf avait tous les ans un accident du travail (graphique 1). Depuis, le risque d'accidents professionnels a diminué de plus de 20 %, principalement pour deux raisons. En premier lieu, suite à l'effondrement du nombre des naissances amorcé en 1964 (effet pilule), l'âge moyen des travailleurs n'a cessé de progresser depuis 1988, la proportion de personnes de moins de 30 ans chutant notamment considérablement.

Graphique 1

Risque d'accidents professionnels 1988 - 2000

Cas pour 1000 travailleurs à plein temps



Or, l'expérience a montré que cette catégorie présente un risque d'accidents supérieur à la moyenne.

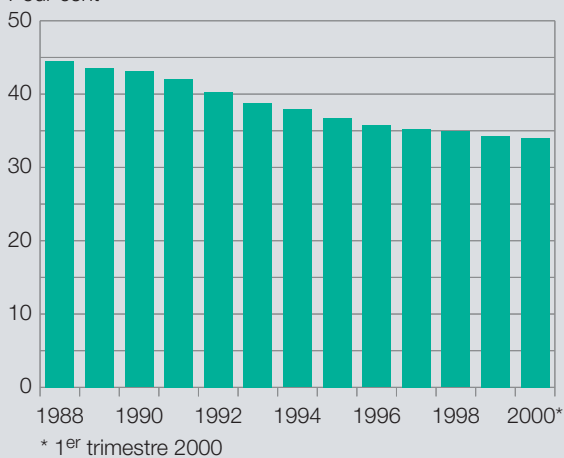
On observe ainsi une nette réduction de la part des accidentés de moins de 30 ans (graphique 2). S'y ajoute, en second lieu, la mutation de l'économie, qui s'est accélérée à partir de 1990 du fait de la récession. Tandis que de 1990 à 1998, le nombre de travailleurs s'est accru de près de 6 % dans les services, il a, par contre, diminué de plus de 22 % dans le secteur secondaire, qui se caractérise naturellement par un risque d'accidents professionnels beaucoup plus important.

Les coûts des accidents professionnels ont commencé à baisser à compter de 1994, tombant de 1,35 milliard en 1993 à 1,25 milliard de francs en 1998, ce qui correspond à un recul de 7,4 %. Le retard avec lequel ils suivent l'évolution de la fréquence des accidents s'explique par le fait que les accidents graves entraînent des coûts pen-

Graphique 2

Part des accidentés de moins de 30 ans sur l'ensemble des accidentés, assurance contre les accidents professionnels, 1988 - 2000

Pour cent



dant de nombreuses années. En outre, le renchérissement en atténue encore la diminution.

Faut-il s'attendre à un nouveau renversement de tendance?

Pour la première fois depuis 1998, le risque d'accidents professionnels affiche à nouveau une légère progression de 0,2 %. Cela résulte, d'une part, d'une atténuation des facteurs déjà évoqués, propres à diminuer le risque. Le recul de la proportion des accidentés âgés de moins de 30 ans, qui tendait à se stabiliser depuis 1996, cessera pratiquement totalement dans les années à venir. De même, on constate un nouveau ralentissement de la mutation structurelle de l'économie du fait de la reprise conjoncturelle, cette dernière induisant toujours, d'autre part, un risque d'accidents professionnels supérieur. On assiste non seulement à la création de nouveaux postes, mais également à des changements d'emplois plus fréquents. Or, le manque d'expérience professionnelle va généralement de paire avec un risque d'accidents nettement plus élevé.

Pour l'ensemble de l'assurance obligatoire (actifs et chômeurs), le nombre de nouveaux accidents et maladies professionnelles enregistrés en 1999 a augmenté d'1 % par rapport à 1998, ce qui représente environ

720 000 cas supplémentaires. Il s'agit de la première progression annuelle sensible depuis la récession au début des années 90. Concrètement, les accidents professionnels et non professionnels affichent respectivement une hausse de 1,6 % et de 1,7 %, alors que les cas de l'assurance-accidents des chômeurs ont baissé de 22,3 %. La tendance s'est accentuée au cours du premier trimestre de cette année avec une augmentation globale du nombre d'accidents de 4,4 % par rapport à la même période en 1999.

Baisse des primes conditionnée par une prévention des accidents efficace

Pour la deuxième fois consécutive, les primes nettes moyennes par assuré ont également diminué 1997 à 1998. Ainsi, en 1998, les salariés ont payé en moyenne francs par mois en tout concernant l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels. La même année, la prime nette mensuelle se montait encore à 43 francs par personne dans l'assurance-accidents des chômeurs. La prévention des accidents doit devenir une question prioritaire pour que cette tendance se maintienne à long terme. Elle doit avant tout viser les personnes de moins de 30 ans et, de manière générale, les nouveaux collaborateurs.